

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2018

PRESENTS : MM. CHALARD, BELTRAMI, Mme GRANDET, BORT, Mme LAVOISIER, GOLFIER, Mme BASQUE, Mme CHADOURNE, LETELLIER, Mme REGUESSE, Mme SELLIER DE BRUGIERE, TOMADA

EXCUSES : M. BIASOTTO (ayant donné procuration à E. Grandet), M. COURTADE (ayant donné procuration à P. Golfier), M. LAULHAU, M. MAS, Mme MIGNON (ayant donné procuration à C. Basque), M. VERTUEL (ayant donné procuration à JL Bort), Mme WEISS

ABSENT : /

Mme Lavoisier est désignée comme secrétaire de séance.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider le compte rendu de la séance précédente.

→ VOTE A L'UNANIMITE

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à ajouter deux points à l'ordre du jour.

→ VOTE A L'UNANIMITE

TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire indique que suite au départ à la retraite au 1^{er} juillet 2018 d'un agent du CCAS de Sainte Foy la Grande, Adjoint Technique Territorial, affecté à la résidence du Docteur Larthomas, le remplacement sera assuré par un Adjoint Technique Territorial de la commune qui sera muté sur le poste du CCAS.

Il convient alors de supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial correspondant à la Commune de Sainte Foy la Grande qui devient vacant.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider cette suppression.

→ VOTE A L'UNANIMITE

CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME

M. le Maire explique que dans le cadre du festival «Vibrations d'été», il est convenu de déposer des billets à l'Office du Tourisme qui les vendra pour la commune.

Il convient de passer une convention qui autorise l'Office du Tourisme à procéder à ces ventes.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

→ VOTE A L'UNANIMITE

M. le Maire reprend l'ordre du jour tel qu'il avait été arrêté.

PERMIS DE LOUER

M. le Maire donne lecture de la délibération prise par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Foyen en date du 14 juin 2018 instaurant, à compter du 1^{er} janvier 2019, le permis de louer sur le secteur de Sainte Foy la Grande et la procédure d'instruction correspondante.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider le logigramme, la communication et la procédure d'instructions tels que prévus à la délibération de la Communauté de Communes du Pays Foyen susmentionnée et précise que l'instruction définitive et la validation des dossiers reviendront au Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen, dans le cadre de la compétence "Urbanisme".

→ VOTE A L'UNANIMITE

DEMANDEURS D'EMPLOI

M. le Maire explique que ces chiffres étant communiqués le 15 de chaque mois, ils sont identiques à ceux qu'il a indiqués lors de la séance précédente du 20 juin 2018.

Total 375 : Hommes 246/Femmes 129

SEANCE CLOTUREE A 18 H 50
